

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Séance du 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le dix-sept juin à vingt heures trente

Date de la convocation : 12/06/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Patrick CADENET, Sandrine FAVRE, Jean-François ROUSSET, Naudy ROUX

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n°21-2019

Convention de partenariat entre la commune de Montlaur et la ville de Millau

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa programmation décentralisée le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau via une action appelée « Les Echappées du théâtre » proposera à la salle des fêtes de Montlaur le samedi 11 janvier 2020 un spectacle « Parole de Fralibs ».

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat qui doit être conclue avec la ville de Millau. Elle définit les obligations de chaque partie.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à valider le contenu de la convention de partenariat et à l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la convention de partenariat entre la ville de Millau et la commune de Montlaur telle que présentée en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

